



DÉCLARATION DE MHAMED KHADAD, MEMBRE DU SECRÉTARIAT NATIONAL DU FRONT POLISARIO

Le Front POLISARIO attaque en justice la renégociation de l'accord de pêche UE-Maroc

[Bir Lahlou, 15 juin 2018] Agissant en sa qualité de représentant du peuple du Sahara occidental, le Front POLISARIO a déposé un nouveau recours en annulation contre la décision du Conseil de l'Union européenne, du 16 avril 2018, autorisant la Commission à ouvrir des négociations, avec le Royaume du Maroc, pour étendre l'accord de pêche UE-Maroc au Sahara occidental et à son espace maritime.

En 1986, lors l'adhésion du Royaume d'Espagne, au lieu de tourner le dos aux accords secrets de Madrid, l'Union européenne a choisi d'endosser la pratique née de ces accords, en incluant systématiquement le Sahara occidental dans ses relations commerciales avec le Royaume du Maroc.

Pour le peuple du Sahara occidental, le préjudice subi est considérable. Non seulement les revenus générés par ces accords ont permis aux forces marocaines d'occupation de financer leur politique annexionniste, mais l'Union européenne a également contribué à cette politique, en subventionnant directement l'implantation d'infrastructures marocaines en territoire sahraoui occupé.

Or, par ses arrêts du 21 décembre 2016 et du 27 février 2018, la Cour de justice de l'Union européenne a définitivement condamné cette pratique.

Aussi, est-il déplorable de voir la Commission s'entêter à négocier avec le Royaume du Maroc des accords applicables au Sahara occidental, en lieu et place du peuple de ce territoire. De même, alors que l'Union européenne et ses États membres affirment désormais clairement qu'ils ne reconnaissent pas la souveraineté du Royaume du Maroc sur le territoire sahraoui, les deux premiers rounds des négociations ont eu lieu à Rabat, en violation flagrante du statut séparé et distinct du Sahara occidental.

Face à l'incapacité de la Commission à assurer le respect des arrêts de la Cour, le Front POLISARIO n'a d'autre choix que de saisir, à nouveau, les juridictions de l'Union européenne au nom du peuple du Sahara occidental, pour demander l'annulation des négociations en cours.

Se tenant dans le cadre de la politique annexionniste du Royaume du Maroc, ces négociations violent le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental et les droits y afférents sur son territoire et ses ressources naturelles. Elles ne pourront que déboucher sur un nouvel accord illégal.

De plus, prolongeant inutilement les souffrances du peuple du Sahara occidental, la Commission complique la mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. Horst Köhler, alors que tous les acteurs internationaux doivent amener le Royaume du Maroc à accepter la réalité qu'impose le droit international : des négociations directes avec le Front POLISARIO pour deux territoires distincts et séparés.

Par conséquent, après avoir obtenu de haute lutte la reconnaissance en justice des droits du peuple du Sahara occidental, le Front POLISARIO agira avec la même détermination pour que ces droits soient effectivement respectés par l'Union européenne et le Royaume du Maroc dans le cadre de leurs relations bilatérales.